

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

1 DÉCEMBRE 2008

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À LA COORDINATION DES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES POUVOIRS
PUBLICS ET LE MONDE ASSOCIATIF EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION DES
CONSOMMATEURS AUX DANGERS DU CRÉDIT FACILE
DÉPOSÉE PAR **MMES ELIANE TILLIEUX, ANNE-MARIE CORBISIER-HAGON ET**
VÉRONIQUE JAMOULLE, MM. DAMIEN YZERBYT, ALAIN ONKELINX ET RENÉ THISSEN.

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA COORDINATION DES ACTIONS EN-TREPRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET LE MONDE ASSOCIATIF EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION DES CONSOMMATEURS AUX DANGERS DU CRÉDIT FACILE	4

DÉVELOPPEMENTS

La crise financière mondiale qui frappe de plein fouet de grandes institutions bancaires, qui les a fait chavirer, a révélé combien le système financier s'était déconnecté de la réalité, se complaisait dans l'autorégulation, et se concentrat sur une recherche à très court terme de profits exorbitants et désincarnés de l'économie réelle. L'Etat a dû intervenir massivement pour sauver du naufrage de grandes banques : il s'est agi de protéger, à la fois les épargnants, les travailleurs du secteur bancaire, et l'ensemble des acteurs de l'économie réelle.

Parfois pris dans la tourmente spéculative sans même savoir qu'ils en faisaient partie, parfois persuadés qu'ils avaient fait des placements de bons de père de famille, des milliers de consommateurs paient aujourd'hui le prix du comportement dangereux de certains acteurs du système bancaire.

Il convient dès lors de réagir. De réagir vite et par tous les moyens pour donner aux citoyens, à tous les citoyens, les outils pour décoder et se prémunir des dangers qui les guettent lorsqu'ils mettent, sans en avoir pesé toutes les conséquences, le doigt dans l'engrenage du crédit facile.

Or, on constate aujourd'hui qu'en raison de l'organisation institutionnelle de notre pays, les compétences qui touchent directement le consommateur de services financiers sont éclatées entre différents niveaux de pouvoir.

Le risque est dès lors grand qu'à défaut d'une coordination de tous ces acteurs, les actions entreprises manquent leurs objectifs.

Il est donc souhaitable que les actions en matière de sensibilisation du consommateur tant des pouvoirs publics que du monde associatif soient coordonnées.

Par ailleurs, il importe de rappeler que les mesures de prévention, de sensibilisation et de coordination n'exonèrent en rien les banques et organismes prêteurs de leurs obligations et responsabilités d'information des consommateurs.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À LA COORDINATION DES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET LE MONDE ASSOCIATIF EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION DES CONSOMMATEURS AUX DANGERS DU CRÉDIT FACILE

Vu la nécessité et l'urgence de poser le débat de façon sereine et constructive afin de définir des pistes d'action efficace et concertées avec les nombreux interlocuteurs concernés ;

Vu la crise financière qui fait rage et dont l'ampleur des conséquences pour les citoyens est à ce jour difficilement appréciables mais pèsera lourdement dans le pouvoir d'achat de certains, voire dans leurs conditions de survie et de pensions ;

Vu les compétences de la Communauté française en matière d'éducation, d'éducation permanente et de jeunesse notamment ;

Vu le protocole de collaboration du 30 mai 2008 entre la Communauté française et la Région wallonne en matière d'information, de sensibilisation, de formation et d'échange d'outils d'animation pédagogique à destination des personnes-relais que sont les éducateurs, enseignants et animateurs en contact avec un public de jeunes « consommateurs » ;

Considérant que dans sa déclaration de politique communautaire, le Gouvernement s'est engagé à « semer des étincelles et à faire progresser la société toute entière vers plus d'harmonie et de liberté », à faire de l'école « le lieu où chacun, indépendamment de son origine sociale acquiert les apprentissages nécessaires à sa vie en société, que ce soit en tant que citoyen ou en tant que travailleur », développer une véritable politique de jeunesse au sein de laquelle « les organisations, les maisons et centre de jeunes, par leur rôle social et éducatif, constituent également des structures d'éducation et, le cas échéant, de prévention et jouent en ce sens un rôle d'utilité publique » et à faire « du développement de la démocratie participative et du développement de l'esprit critique une priorité politique » qui passera notamment « par le soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente » ;

Considérant que la conjoncture économique et la grave crise financière actuelles nécessitent de prendre des mesures en matière de pouvoir d'achat et de protection des consommateurs ;

Considérant que l'apprentissage de la valeur de l'argent s'effectue dès l'enfance ;

Considérant que la majorité des enfants et

adolescents reçoivent régulièrement de leurs parents de l'argent de poche et/ou perçoivent occasionnellement une rémunération grâce à un travail d'étudiant ;

Considérant que les enfants et adolescents peuvent parfois avoir des difficultés dans leur rapport à l'argent ;

Considérant que les jeunes constituent un public cible privilégié des banques et des établissements de crédits et que la bancarisation est plus précoce aujourd'hui que par le passé ;

Considérant l'étude intitulée « Le crédit et les jeunes »⁽¹⁾ d'octobre 2001 et concluant notamment que « les jeunes n'apprennent pas pour la plupart comment ils doivent gérer l'argent ou ce que revêt précisément le crédit. », que les jeunes peuvent rencontrer des problèmes « parce qu'ils ne sont pas suffisamment préparés à assumer leur indépendance financière » et que « La relation à l'argent et sa place dans notre économie méritent d'être abordées sous l'angle éducatif dès le plus jeune âge » ;

Considérant l'augmentation constante du nombre de dossiers traités par les services de médiation de dettes agréés en Région wallonne et en Région bruxelloise ;

Considérant que l'apprentissage de la gestion d'un budget constituerait un pilier important d'une politique de prévention du surendettement ;

Considérant l'importance de mener une politique cohérente au service des citoyens en matière de risques liés au crédit et à l'endettement ;

Le Parlement de la Communauté française :

Recommande au Gouvernement de la Communauté française

— De prendre contact avec les gouvernements des niveaux fédéral et fédérés afin de développer une politique coordonnée de sensibilisation des consommateurs aux dangers du crédit facile ;

(1) Etude réalisée par l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement et commandée par Monsieur Johan Vande Lanotte, alors Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget, de l'Intégration et de l'Economie sociale, et Monsieur Charles Picqué, alors Ministre de l'Economie.

- De procéder à l'évaluation du protocole de collaboration du 30 mai 2008 entre la Région wallonne et la Communauté française;
- D'organiser une table ronde rassemblant les acteurs associatifs concernés et le monde de l'éducation pour envisager les pistes de travail communes pour promouvoir efficacement les actions et outils d'éducation existants ou à créer, qui visent notamment la sensibilisation à la gestion d'un budget.

Le Parlement assurera le suivi des présentes recommandations en se donnant la possibilité d'organiser le débat en son sein.

E. TILLIEUX

A.-M. CORBISIER-HAGON

V. JAMOULLE

D. YZERBYT

A. ONKELINX

R. THISSEN